

EXTRAIT DU REGISTRE

AR, Prefecture
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
016-211601687-20210426-20210404-DE
Reçu le 27/04/2021
Nombre de conseillers 21

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un
Le 26 avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2021
PRESENTS : MMES GUÉRIN – LESENNE – SCHROEDER –
TABEL
MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
DESLANDES – HUBERT – SUTRE
EXCUSEES : MMES CHARLES – POT
ABSENTS : MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY
POUVOIR : S.O.

Madame SCHROEDER a été nommée secrétaire.

2021-04-04 D

OBJET : Choix des entreprises pour les travaux de voirie

Vu la délibération n°2021-03-05 D portant vote du budget primitif.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie sont éligibles à la subvention FDAC qui prend fin au 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention s'élève à 6 812 € pour un montant de référence de 22 706,84 € HT.

Les voies communales retenues pour la consultation des entreprises ont été déterminées par la commission « Environnement, travaux et entretien du patrimoine communal ». Les voies communales concernées sont les suivantes : VC n°U13, U23, 217, 221, U17 et U25.

Monsieur le Maire précise que la consultation a également été effectuée pour le pluvial au lieu-dit Nouailles.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- EUROVIA pour les travaux de voirie pour un montant de 26 239,20 € TTC,
- SARL JM BARRAULT TP pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour un montant de 1 014,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de retenir les entreprises suscitées.

Fait à Jauldes, le 27 avril 2021
Le Maire
Sébastien BOIVENT

